

- 1 Cour pénale internationale
- 2 Chambre de première instance VI
- 3 Situation en République centrafricaine II
- 4 Affaire *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani* — n° ICC-01/14-01/21
- 5 Juge Miatta Maria Samba, Presidente — Juge María del Socorro Flores Liera - Juge
- 6 Sergio Gerardo Ugalde Godínez
- 7 Procès — Salle d'audience n° 2
- 8 Lundi 15 avril 2024
- 9 (*L'audience est ouverte en publique à 9 h 33*)
- 10 M. L'HUISSIER : [09:33:39] Veuillez vous lever.
- 11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
- 12 Veuillez vous asseoir.
- 13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
- 14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-3047
- 15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
- 16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:34:00] Bonjour à tous.
- 17 Madame la greffière, veuillez annoncer l'affaire.
- 18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:34:08] Bonjour,
- 19 Madame la Présidente, Madame, Monsieur les juges.
- 20 Affaire, République centrafricaine II, *Le Procureur c. Mahamat Said Abdel Kani*,
- 21 ICC-01/14-01/21.
- 22 Nous sommes en audience publique.
- 23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:34:29] Je vous remercie.
- 24 Je demande aux parties de se présenter.
- 25 Madame la Procureur.
- 26 M^{me} MAKWAIA (interprétation) : [09:34:37] Bonjour, Madame la Présidente,
- 27 Madame et Monsieur les juges.
- 28 Je suis Holo Makwaia, et je suis accompagnée de Brunhil Le Bailly.

- 1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:34:46] Je vous remercie.
- 2 Maître Pellet, votre équipe pour la... les victimes, je vous prie.
- 3 M^{me} PELLET : [09:34:51] Merci, Madame la Présidente.
- 4 Les victimes sont représentées par Tars Van Litsenborgh et par moi-même, Sarah
- 5 Pellet, conseil au Bureau du conseil public pour les victimes.
- 6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:35:04] Je vous remercie.
- 7 Maître Naouri, pour la Défense.
- 8 M^e NAOURI : [09:35:10] Merci, Madame le Président. Bonjour.
- 9 À côté de moi, nous avons M^e Jacobs ; à côté de lui, Lea Allix. Et quant à moi, je suis
- 10 Jennifer Naouri, conseil principal de M. Said.
- 11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:35:23] Je vous remercie,
- 12 Maître Naouri.
- 13 M. Said est présent dans le prétoire.
- 14 Je vous souhaite le bonjour, Monsieur Said.
- 15 M. SAID : [09:35:37] Oui, bonjour, Madame la juge Présidente.
- 16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:35:44] Bonjour.
- 17 L'Accusation cite le témoin P-3047*. C'est son 26ème témoin.
- 18 La Chambre a... a donné raison à une requête de l'Accusation concernant la règle
- 19 68-3. C'est la décision 555.
- 20 D'après la Chambre, ce témoin va témoigner en français par liaison vidéo. Je rappelle
- 21 à tous l'importance...
- 22 Je vous en prie, Maître Naouri ?
- 23 M^e NAOURI : [09:36:29] Je ne voulais pas vous interrompre, mais nous n'avons pas
- 24 de transcript français, il est bloqué.
- 25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:36:37] Madame la
- 26 greffière, pouvez-vous faire quelque chose ?
- 27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:36:45] Bien sûr, Madame la Présidente.
- 28 Je vais contacter mes collègues.

1 *(La greffière d'audience s'exécute)*

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:40:24]

3 *(Résolution du problème technique)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:41:06] Pour mes collègues de... de la
5 sténotypie, veuillez, s'il vous plaît, écrire « Test, test, test » sur la transcription en
6 français, afin de faire un essai.

7 *(La sténotypiste judiciaire s'exécute)*

8 [*« Test, test, test »*]

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:42:02] Nous allons
10 réessayer. Je vous prie d'excuser ce petit problème technique.

11 L'Accusation cite maintenant le témoin P-3047. C'est son 26^e témoin.

12 La Chambre avait fait droit à une requête de l'Accusation pour que ce témoin
13 témoigne conformément à la règle 68-3 dans la décision 555.

14 De l'avis de la Chambre, ce témoin va témoigner en français par liaison vidéo. Je
15 rappelle à tous qu'il est important de parler lentement et de respecter la règle des
16 cinq secondes entre les questions et les réponses.

17 La Chambre note également que les représentants légaux des victimes ont fait une
18 remet... une requête qu'il y ait un interrogatoire de 30 minutes sur le sujet suivant :
19 « *Le préjudice qu'il a subi du fait des événements entrant dans le champ de la
20 déposition attendue du témoin, et les réparations ». Les parties n'ont pas fait
21 objection à cette demande des représentants des victimes. La Chambre convient,
22 donc, que ces questions-là concernant les intérêts du témoin P-3047, évoquées par les
23 représentants des témoins, qui pourront interroger le témoin pendant 30 minutes.

24 Avant de commencer, la Chambre note brièvement que des mesures de protection
25 ont été confirmées pour ce témoin en vertu de la décision 605 et que l'Unité des
26 victimes recommande que des mesures soient appliquées conformément aux besoins
27 du témoin lors de l'interrogatoire. Surveillez donc le témoin lorsque vous
28 l'interrogez, et adaptez vos questions en conséquence.

1 Est-ce que la greffière d'audience veut bien nous connecter au témoin ?

2 *(Connexion de la liaison avec la salle de vidéoconférence)*

3 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:44:52] Est-ce que le greffier sur place peut
4 nous confirmer... ?

5 *(Intervention en français)* Est-ce que le greffier sur le terrain peut nous confirmer, par
6 un petit signe de la main peut-être, que le témoin nous entend bien ? Merci.

7 *(Le greffier en salle de vidéoconférence s'exécute)*

8 Parfait, merci.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:45:18] Je vous remercie.
10 Monsieur le témoin, je vous souhaite le bonjour.

11 Est-ce que vous me voyez et est-ce que vous m'entendez ?

12 LE TÉMOIN : [09:45:20] Oui, je vous entends. Je vous vois. Je vous vois aussi.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:45:35] Je vous remercie.

14 Vous allez témoigner devant la Cour pénale internationale.

15 Au nom de la Chambre, je vous souhaite la bienvenue, ici, dans cette salle
16 d'audience. Vous devriez avoir sous les yeux l'engagement solennel de dire la vérité
17 et c'est ce que lisent tous les témoins qui doivent témoigner devant cette Cour.

18 Puis-je vous demander, Monsieur le témoin, de pouvoir... de bien vouloir donner
19 lecture de cet engagement solennel maintenant ?

20 LE TÉMOIN : [09:46:04] Oui. Je suis prêt à donner... faire la lecture de cet
21 engagement.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:46:23] Allez-y.

23 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:46:32]

24 R. [09:46:32] Je déclare solennellement pour dire la vérité, rien que la vérité, toute la
25 vérité.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:46:58] Je vous remercie,
27 Monsieur le témoin.

28 Est-ce que vous comprenez et est-ce que vous êtes d'accord avec ce que vous venez

1 de lire ?

2 LE TÉMOIN : [09:46:57]

3 R. [09:46:57] Oui, je suis d'accord.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:47:08] Je vous remercie.

5 Je vais maintenant, Monsieur le témoin, vous expliquer les mesures de protection qui
6 ont été mises en place par la Chambre pour votre témoignage.

7 Nous avons mis en place une distorsion de la voix et du visage pendant tout votre
8 témoignage. Cela veut dire que personne en dehors de cette salle d'audience ne peut
9 voir votre visage ou ne peut entendre votre voix réelle au cours de votre témoignage.
10 Nous avons également mis en place l'utilisation d'un pseudonyme. Nous vous
11 appellerons donc « Monsieur le témoin », afin de nous assurer que le public n'aura
12 pas connaissance de votre nom. Lorsque vous répondrez à des questions qui
13 pourraient faire savoir qui vous êtes, ou plutôt qui ne permettraient pas de vous
14 identifier, nous procéderons en audience publique. À ce moment-là, le public pourra
15 entendre ce qui se dit dans la salle d'audience. À chaque fois que l'on vous
16 demandera de parler de quelque chose qui vous est lié directement ou si l'on vous
17 demande de citer des faits qui permettraient de vous identifier, nous serons alors à
18 huis clos partiel.

19 Enfin, j'ai quelques questions pratiques que je vous demanderai de garder à l'esprit
20 lorsque vous témoignerez.

21 Tout ce que nous disons ici dans cette salle d'audience est consigné par écrit, est
22 enregistré. Il est dès lors important que vous parliez clairement et lentement. Parlez
23 bien dans le micro que vous avez devant vous et ne commencez à parler que lorsque
24 la personne qui vous interroge a fini de poser sa question. Cela permet d'avoir une
25 interprétation. Il faut donc attendre quelques secondes — c'est valable pour tous —
26 avant de commencer à parler.

27 Si vous avez des questions ou si vous souhaitez une pause, il vous suffit de lever la
28 main, afin que nous sachions que vous voulez dire quelque chose. Nous espérons

1 qu'il n'y aura pas de problème de liaison vidéo. Toutefois, s'il y a des problèmes
2 techniques qui se posent, vous pouvez être rassuré ; nous ferons ensemble... en sorte
3 de régler le problème le plus vite possible.

4 Nous prenons note du fait que vous êtes accompagné d'un greffier de terrain. Vos
5 questions, Monsieur le témoin, je vous rappelle, vous sont posées par cette salle
6 d'audience et c'est à nous que vous vous adresserez en réponse. Le greffier est là
7 pour vous aider.

8 Est-ce que vous avez bien compris tout ce que je viens de vous dire, Monsieur le
9 témoin ?

10 R. [09:50:24] Oui, j'ai bien compris.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:50:41] Je vous remercie.
12 Nous allons entamer votre témoignage et je vais donner la parole à l'Accusation qui
13 va procéder à l'interrogatoire... principal.

14 Madame la Procureur, le témoin est à vous.

15 M^{me} LE BAILLY : [09:50:44] Merci, Madame la Présidente.

16 QUESTIONS DU PROCUREUR

17 PAR M^{me} LE BAILLY : [09:50:44] Merci, Madame la Présidente.

18 Q. [09:50:49] Bonjour, Monsieur le témoin.

19 R. [09:50:51] Bonjour.

20 Q. [09:51:05] Je m'appelle Brunhild Le Bailly et c'est moi qui vais vous poser des
21 questions pour le compte de l'Accusation, ce matin. Si une de mes questions n'est pas
22 claire, je vais la reformuler, n'hésitez pas à me le demander.

23 C'est d'accord ?

24 R. [09:51:09] D'accord.

25 M^{me} LE BAILLY : [09:51:23] Madame la Présidente, pouvons-nous, s'il vous plaît,
26 passer à huis clos partiel pour l'identification du témoin ?

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:51:33] Bien sûr.

28 Madame la greffière d'audience, huis clos partiel, je vous prie.

1 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 51)*

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:51:50] Nous sommes à huis clos partiel,
3 Madame la Présidente.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:51:53] Je vous remercie.
5 Madame la Procureur, poursuivez.

6 M^{me} LE BAILLY : [09:52:00] Oui, merci.

7 Q. [09:52:03] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez nous dire votre nom
8 complet, s'il vous plaît ?

9 R. [09:52:00] (Expurgé).

10 Q. [09:52:07] Et quelle est votre date de naissance ?

11 R. [09:52:11] (Expurgé).

12 Q. [09:52:17] Quel est votre lieu de naissance et le pays de naissance ?

13 R. [09:52:23] (Expurgé).

14 Q. [09:52:35] Très bien, merci.

15 M^{me} LE BAILLY : [09:52:40] Madame la Présidente, avec votre permission, nous
16 pouvons retourner en audience publique pour la suite de mes questions
17 procédurales.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:52:54] Merci beaucoup,
19 Madame la Procureur.

20 Pouvons-nous repasser en audience publique, je vous prie ?

21 *(Passage en audience publique à 9 h 53)*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:53:11] Nous sommes de nouveau en
23 audience publique.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:53:14] Je vous prie,
25 poursuivez, Madame le Procureur.

26 M^{me} LE BAILLY : [09:53:07]

27 Q. [09:53:07] Alors, Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez d'avoir été
28 interrogé par des membres du Bureau du Procureur ?

1 R. [09:53:18] Oui, je me souviens.

2 Q. [09:53:23] Est-ce que vous vous souvenez quand vous avez été interrogé ?

3 R. [09:53:28] J'ai oublié la date.

4 Q. [09:53:32] Est-ce que vous vous souvenez qu'à l'issue, donc, de ce ou ces
5 entretiens... est-ce que vous avez fourni une déclaration écrite à ces membres du
6 Bureau du Procureur ?

7 R. [09:53:42] Oui.

8 Q. [09:53:47] Et aviez-vous relu et signé cette déclaration ?

9 R. [09:53:51] Oui. Je l'ai signée. Je l'ai lue et signée.

10 Q. [09:54:01] Très bien. Et est-ce que vous vous souvenez si vous aviez fourni des
11 documents lors de cet entretien ou ces entretiens ?

12 R. [09:54:14] Je ne me rappelle plus. Je ne sais pas si je... En fait, c'est les... les... les...
13 les gens qui m'ont montré le document et puis j'ai validé. J'ai confirmé leur
14 document.

15 Q. [09:54:37] D'accord, très bien. Je voudrais vous montrer, d'ailleurs maintenant, un
16 document et vous demander si vous le reconnaissez.

17 M^{me} LE BAILLY : [09:54:52] Madame la greffière, pourriez-vous, s'il vous plaît,
18 afficher le document à l'onglet 1 de la liste de notification sur les écrans pour le
19 témoin ? Et l'ERN de ce document, classé confidentiel, est CAR-OTP-2130-6904. Et ce
20 sera à la page de couverture, à la page ERN 6904.

21 *(La greffière d'audience s'exécute)*

22 Q. [09:55:24] Est-ce que vous pouvez voir le document qui s'affiche devant vous,
23 Monsieur le témoin ?

24 R. [09:55:30] Oui.

25 Q. [09:55:34] Est-ce que vous reconnaissez ce document ?

26 R. [09:55:40] Ça ne s'affiche pas.

27 Q. [09:55:45] Alors, attendons un petit moment, ça devrait s'afficher.

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

1 Est-ce que vous voyez le document sur votre écran, Monsieur le témoin ?

2 R. [09:56:04] Oui, je vois le document.

3 Q. [09:56:08] Est-ce que vous reconnaissez ce document ?

4 R. [09:56:10] Si, je reconnais.

5 M^{me} LE BAILLY : [09:56:19] Alors, si nous pouvions afficher le bas de cette page, où il
6 y a plusieurs...

7 *(La greffière d'audience s'exécute)*

8 Voilà. Merci.

9 R. [09:56:28] Oui, je reconnais.

10 Q. [09:56:30] Est-ce que vous reconnaissez un nom et une signature au bas de cette
11 page ?

12 R. [09:56:34] Oui, je reconnais ça. C'est moi-même qui ai signé.

13 Q. [09:56:43] Alors, je vais vous montrer maintenant une autre page de ce même
14 document.

15 M^{me} LE BAILLY : [09:56:49] Donc, s'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait afficher la
16 page ERN 6919 de ce même document ?

17 *(La greffière d'audience s'exécute)*

18 Q. [09:57:10] Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez cette signature ?

19 R. [09:57:15] Oui, je reconnais.

20 Q. [09:57:21] Et la date en dessous de la signature, est-ce que c'est vous qui l'avez
21 inscrite ?

22 R. [09:57:25] Oui.

23 Q. [09:57:30] Donc, est-ce que c'est bien la déclaration que vous avez fournie au
24 Bureau du Procureur en août 2021 ?

25 R. [09:57:37] Oui.

26 Q. [09:57:41] D'accord, très bien. Donc, avant de continuer avec mes questions
27 procédurales, j'aimerais que nous revenions sur une date que vous aviez fournie
28 dans votre déclaration...

1 M^{me} LE BAILLY : [09:57:50] ... au paragraphe 20 et à la page ERN 6908.

2 *(La greffière d'audience s'exécute)*

3 Q. [09:57:57] Donc, j'aimerais vous demander si vous vous souvenez la date du jour
4 de votre rencontre avec {PFR : (Expurgé)} et M. Nourradine ?

5 M^{me} LE BAILLY : [09:58:28] Excusez-moi, pardon, Madame la Présidente, est-ce que
6 nous pourrions passer rapidement en... en audience à huis clos partiel, s'il vous
7 plaît ? Ça serait... La date pourrait être identifiable.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:58:27] Madame la greffière
9 d'audience, huis clos partiel brièvement, je vous prie.

10 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 58)*

11 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:58:52] Nous sommes de nouveau à huis
12 clos partiel, Madame la Présidente.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:58:57] Je vous en prie,
14 poursuivez, Madame la Procureur.

15 M^{me} LE BAILLY : [09:59:01] Merci, Madame la greffière.

16 Q. [09:59:03] Monsieur le témoin, nous reprenons. Excusez-moi pour ça.

17 Est-ce que vous voulez que je répète la question ?

18 R. [09:59:08] Oui.

19 Q. [09:59:16] Est-ce que vous pourriez dire à la Cour la date du jour de votre
20 rencontre avec (Expurgé) et M. Nourradine ?

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:59:28] Je vous prie de
22 m'excuser.

23 Je demanderais à la greffière d'audience de bien vouloir réafficher le document pour
24 le témoin, et plus particulièrement, le paragraphe 20 auquel l'Accusation fait
25 référence.

26 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:59:44] C'est sur le pavé « *Evidence 1* ».

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [09:59:50] Pour le témoin.

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:00:10] C'est affiché, Madame la Présidente.
- 2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:00:12] Très bien.
- 3 Madame la Procureur, poursuivez, je vous prie.
- 4 M^{me} LE BAILLY : [10:00:17]
- 5 Q. [10:00:17] Monsieur le témoin, est-ce que vous voyez le paragraphe 20 qui
- 6 s'affiche devant vous ?
- 7 R. [10:00:21] (Expurgé).
- 8 Q. [10:00:26] Est-ce que c'est la date... la date...
- 9 R. [10:00:27] C'est la date, c'est la date.
- 10 Q. [10:00:28] Est-ce que c'est la date à laquelle vous avez rencontré (Expurgé) et
- 11 Monsieur...
- 12 R. [10:00:30] Oui.
- 13 Q. [10:00:31] ... Nouradine ?
- 14 R. [10:00:31] Oui.
- 15 Q. [10:00:31] Alors...
- 16 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:00:51] Un petit rappel pour M^{me} le
- 17 Procureur : attendez quelques secondes pour que la transcription puisse se faire sans
- 18 chevauchement.
- 19 M^{me} LE BAILLY : [10:01:04]
- 20 Q. [10:01:07] Alors, est-ce que vous pourriez dire à la Cour la date à laquelle vous
- 21 avez été arrêté et détenu à l'OCRB ?
- 22 R. [10:01:13] (Expurgé).
- 23 M^{me} LE BAILLY : [10:01:19] Alors, si nous pouvions afficher pour le témoin, pour
- 24 l'aider à... à se rafraîchir la mémoire, le paragraphe 41, à la page ERN 6911.
- 25 *(La greffière d'audience s'exécute)*
- 26 Q. [10:01:51] Monsieur le témoin, est-ce que vous voyez la date ici, qui s'affiche au
- 27 paragraphe 41, que vous avez donnée pour le jour où M. Nouradine vous a interrogé
- 28 à l'OCRB ?

1 R. [10:02:02] Oui. C'est le (Expurgé).

2 Q. [10:02:11] Donc, c'est le jour d'après de votre rencontre avec (Expurgé) et
3 M. Nouradine. Donc, vous nous avez dit...

4 R. [10:02:24] Oui.

5 Q. [10:02:25] ... précédemment que vous aviez rencontré (Expurgé) et M. Nouradine
6 en (Expurgé), mais, ici, il est dit que c'est en (Expurgé). Donc, quelle est la date
7 correcte, Monsieur le témoin ?

8 R. [10:02:34] Ça, c'est... *(suite de l'intervention inaudible)*

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:02:35] Demandez quelle
10 est l'année exacte, Madame la Procureure.

11 M^{me} LE BAILLY : [10:02:43]

12 Q. [10:02:44] Donc, vous avez entendu M^{me} la Présidente, Monsieur le témoin. On
13 voudrait juste être sûrs, clarifier l'année à laquelle vous avez rencontré pour la
14 première fois M. Nouradine, et cette même année, vous avez été détenu et arrêté à
15 l'OCRB.

16 R. [10:03:03] (Expurgé).

17 Q. [10:03:04] D'accord. C'est clair maintenant. Merci beaucoup.

18 M^{me} LE BAILLY : [10:03:18] Madame la Présidente, je vais continuer à présent avec
19 les exigences procédurales supplémentaires en vertu de la règle 68-3.

20 Q. [10:03:27] Monsieur le témoin, avant d'apparaître aujourd'hui devant la Cour
21 pour témoigner, est-ce que vous avez eu l'opportunité de relire et de revoir votre
22 déclaration durant une séance de préparation avec le Bureau du Procureur ?

23 R. [10:03:52] *(Intervention inaudible)*

24 M^{me} LE BAILLY : [10:03:54] Madame la Présidente, nous pouvons passer maintenant
25 en audience publique pour la suite de mes questions procédurales.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:04:05] Madame la greffière
27 d'audience, veuillez repasser en audience publique, je vous prie.

28 *(Passage en audience publique à 10 h 04)*

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:04:12] Nous sommes en audience publique,
2 Madame la Présidente.
- 3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:04:15] Très bien.
4 Poursuivez, je vous prie, Madame la Procureur.
- 5 M^{me} LE BAILLY : [10:04:19] Merci.
- 6 Q. [10:04:20] Alors, Monsieur le témoin, reprenons, maintenant que nous sommes en
7 audience publique.
- 8 Avez-vous eu l'opportunité de relire et de revoir votre déclaration durant une séance
9 de préparation avec le Bureau du Procureur avant de témoigner aujourd'hui ?
- 10 R. [10:04:36] Oui.
- 11 Q. [10:04:42] Et durant cette session de préparation, avez-vous eu l'occasion de faire
12 des corrections ou d'apporter des clarifications à votre déclaration antérieure ?
- 13 R. [10:04:59] C'est pas moi qui ai fait des corrections là-dessus. J'ai fait les corrections,
14 mais je ne suis pas sûr que... ils ont... je sais pas s'ils ont modifié ou pas.
- 15 Q. [10:05:09] Très bien. Je vais vous montrer un document alors, et nous allons
16 pouvoir le revoir ensemble.
- 17 M^{me} LE BAILLY : [10:05:19] Madame la greffière, est-ce que nous pourrions afficher
18 le document à l'onglet 10 de la liste de notification sur les écrans pour le témoin ? Et
19 l'ERN de ce document classé confidentiel est CAR-OTP-0003-6203, à la page de
20 couverture, à la première page, donc 0001.
- 21 *(La greffière d'audience s'exécute)*
- 22 Q. [10:06:02] Donc, Monsieur le témoin, est-ce que vous voyez le document qui
23 s'affiche ?
- 24 R. [10:06:08] *(Intervention inaudible)*
- 25 Q. [10:06:09] Je vais vous relire le titre de ce document. Donc « Annexe A au registre
26 de préparation des témoins pour la préparation de P-3047 ».
- 27 Est-ce que vous reconnaissez ce document ?
- 28 R. [10:06:24] Oui, je reconnais.

1 M^{me} LE BAILLY : [10:06:34] Alors, si nous pouvions afficher la deuxième page de ce
2 même document.

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Q. [10:06:43] Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez votre signature ?

5 R. [10:06:45] Oui, je reconnais.

6 Q. [10:06:53] Est-ce que ce sont bien les notes de correction et de clarification que
7 vous avez fournies au Bureau du Procureur le 6 mars 2024 ?

8 R. [10:07:01] Oui. Oui.

9 Q. [10:07:05] D'accord.

10 Donc, nous avons noté toutes vos corrections et clarifications, en plus de votre
11 déclaration antérieure. Et j'aimerais savoir si vous avez dit toute la vérité au mieux
12 de vos connaissances et de vos souvenirs quand vous avez fourni toutes ces
13 informations.

14 R. [10:07:27] Oui, c'est moi, c'est moi qui ai fait ça.

15 Q. [10:07:36] Et donc, maintenant, pour en finir avec mon interrogatoire, il me reste
16 juste une question de procédure à vous poser devant la Cour.

17 J'aimerais savoir si vous êtes d'accord pour que les juges utilisent votre déclaration
18 antérieure et l'annexe de correction et de clarification, que vous avez fournies et que
19 nous avons revues ensemble, comme éléments de preuve à cette affaire ; est-ce que
20 vous consentez à cela ?

21 R. [10:08:05] Il faut utiliser avec les modifications que j'ai faites là, les modifications.
22 C'est moi-même qui ai fait les modifications.

23 Q. [10:08:17] Oui, en effet, nous allons verser au dossier votre déclaration antérieure
24 et les modifications, corrections et clarifications que vous aviez apportées.

25 R. [10:08:30] Oui.

26 Q. [10:08:31] Très bien. Je vous remercie, Monsieur le témoin, pour votre
27 témoignage. J'en ai terminé avec mes questions pour aujourd'hui.

28 M^{me} LE BAILLY : [10:08:37] Madame la Présidente, Madame et Monsieur les juges, je

1 crois que cela satisfait maintenant aux exigences procédurales en vertu de la
2 règle 68-3, sauf instruction contraire de votre part.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:08:53] Merci, Madame la
4 Procureur.

5 En effet, cela satisfait à la règle 68-3, et donc nous autorisons que ce document, ce
6 témoignage du témoin 3047 soit versé au dossier avec toutes les explications et
7 compléments d'informations qui ont été donnés.

8 Si vous n'avez pas d'autres questions, Madame la Procureur, je cède la parole à
9 M^{me} Pellet qui va poser des questions au témoin au nom des victimes.

10 M^{me} PELLET : [10:09:34] Merci, Madame la Présidente.

11 Je maintiens donc ma demande du 11 avril dernier à laquelle vous avez fait droit ce
12 matin.

13 Et puisque ma collègue de l'Accusation vient de satisfaire aux exigences de la
14 règle 68-3, mes questions se limiteront aux préjudices subis par M. le témoin et aux
15 événements... et à l'impact — pardon — des événements décrits sur sa vie et celle de
16 sa famille.

17 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

18 PAR M^{me} PELLET : [10:10:11]

19 Q. [10:10:12] Bonjour, Monsieur le témoin.

20 R. [10:10:15] Bonjour.

21 Q. [10:10:17] Nous nous connaissons, mais pour les besoins de la transcription, je
22 précise que je suis votre représentante légale, puisque vous avez été admis à
23 participer à la procédure le 8 novembre dernier sur la base d'un formulaire que nous
24 avons rempli ensemble le 5 avril 2022.

25 M^{me} PELLET : [10:10:34] À cet égard, Madame la Présidente, je renvoie également
26 aux paragraphes 30 et 31 de nos écritures, numéro *ICC-01/14-01/21-518-Red.

27 Q. [10:10:50] Monsieur le témoin, avant que je commence à poser mes questions,
28 comme M^{me} la Présidente ce matin, je voudrais vous rappeler une chose : si certaines

1 de mes questions sont susceptibles de vous identifier, je demanderais à passer à huis
2 clos partiel. Cependant... Et... Et, à ce moment-là, vous serez libre d'apporter toutes
3 les informations que vous jugerez utiles en réponse à mes questions. Cependant, si
4 vous pensez que votre réponse pourrait vous identifier et que nous sommes en
5 audience publique, je vous demanderais de lever la main avant de répondre à mes
6 questions.

7 Est-ce que vous avez compris ?

8 R. [10:11:38] Oui, j'ai compris.

9 M^{me} PELLET : [10:11:47] Alors, Madame la Présidente, pour ma première question, je
10 demanderais à passer en huis clos partiel, s'il vous plaît.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:11:55] Pouvons-nous
12 passer en huis clos partiel, je vous prie, Madame la greffière ?

13 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 12)*

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:12:21] Nous sommes en huis clos partiel,
15 Madame la Présidente.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:12:24] Madame Pellet,
17 veuillez poursuivre.

18 M^{me} PELLET : [10:12:27] Merci, Madame la Présidente.

19 Q. [10:12:30] Monsieur le témoin, dans votre déclaration antérieure qui vient d'être
20 admise en preuve, vous avez expliqué que lors du (Expurgé) interrogatoire par
21 M. Nourredine Adam, (Expurgé)

22 que vous saigniez abondamment en conséquence. Avez-vous été soigné lors de votre
23 détention à l'OCRB suite à ces coups reçus ?

24 R. [10:12:57] Non, je n'ai pas été soigné. J'ai pas été soigné.

25 M^{me} PELLET : [10:13:10] Pardon, Madame le Président.

26 Je demanderais maintenant à... à repasser en audience publique, s'il vous plaît.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:13:18] Merci beaucoup.

28 Madame la greffière, nous repassons en audience publique, je vous prie.

1 (Passage en audience publique à 10 h 13)

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:13:36] Nous sommes en audience publique,
3 Madame la Présidente.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:13:41] Très bien.

5 Maître Pellet, poursuivez.

6 M^{me} PELLET : [10:13:46] Merci, Madame la Présidente.

7 Q. [10:13:49] Monsieur le témoin, vous avez expliqué ne pas avoir reçu de soins
8 médicaux lors de votre détention à l'OCRB. Avez-vous reçu des soins médicaux une
9 fois que vous avez été libéré de l'OCRB ?

10 R. [10:13:55] Quand j'étais libéré, j'étais parti directement à {ICR : (Expurgé)}, par
11 route... et c'est à Douala que je me suis fait soigner là-bas.

12 Q. [10:14:10] Et Monsieur le témoin, gardez-vous des séquelles liées aux coups que
13 vous avez reçus quand vous étiez détenu à l'OCRB en 2013 ?

14 R. [10:14:23] Oui, les cicatrices sont encore sur mon front, les cicatrices, on voit.

15 Q. [10:14:31] Merci, Monsieur le témoin.

16 Est-ce que, Monsieur le témoin, vous repensez encore aux événements qui ont
17 conduit à votre victimisation en 2013 ?

18 R. [10:14:44] Comment ?

19 Q. [10:14:49] Je vais vous reposer la question.

20 Est-ce qu'il vous arrive de repenser encore aujourd'hui aux événements qui ont
21 conduit à votre victimisation en 2013 ?

22 R. [10:15:05] Oui, ça a bouleversé complètement ma vie, ça a bouleversé
23 complètement ma vie. Et à chaque fois, je pense à ça.

24 Q. [10:15:19] Et que ressentez-vous lorsque vous repensez à ces événements ?

25 R. [10:15:30] J'ai tout perdu. J'ai été fragilisé. C'est comme s'ils étaient venus pour
26 moi. {PFR : (Expurgé)}

27 Q. [10:15:45] Merci, Monsieur le témoin. Et depuis votre libération de l'OCRB, avez-
28 vous bénéficié de soins psychologiques pour vous aider ?

1 R. [10:16:00] Non. Et depuis que vous avez commencé votre truc du témoin là que
2 j'ai... je suis quand même... j'ai bien bénéficié de certaines choses, des neurologues,
3 pour me soigner ; jusqu'à présent, je suis même en train de suivre le traitement.

4 Q. [10:16:28] Merci, Monsieur le témoin. Monsieur le témoin, quelles conséquences
5 ont eu votre arrestation et votre détention sur vous et votre famille ?

6 R. [10:16:46] Je sais pas comment vous répondre mais...

7 Q. [10:16:58] Je vais... Je vais... Je vais vous poser une question supplémentaire.

8 Vous avez expliqué que votre vie avait été bouleversée ; est-ce que vous pouvez
9 nous expliquer comment votre vie a été bouleversée ?

10 R. [10:17:10] Jusqu'à présent, je ne sais pas là où j'ai trouvé l'épilepsie. L'épilepsie,
11 cette maladie m'a fait chuter au volant de ma voiture. Jusqu'à présent, j'ai fait... c'est-
12 à-dire que j'ai cassé mon fémur. On m'a... on a mis un fer, jusqu'à présent on n'a pas
13 encore enlevé le fer. *Et ça me tire, tire chaque fin du mois, tire chaque fin du mois.
14 Et jusqu'à présent, même parler, là, c'est difficile. Je sais pas où est-ce que j'ai trouvé
15 cette maladie.

16 Q. [10:17:47] Merci, Monsieur le témoin. Je sais que c'est difficile et je vous remercie
17 de répondre à mes questions.

18 Quand vous êtes sorti de l'OCRB, est-ce que vous avez pu continuer à travailler
19 après votre libération, juste après votre libération ?

20 R. [10:18:04] Non, quand j'étais sorti de l'OCRB, j'allais...

21 Q. [10:18:11] Attendez, attendez, Monsieur le témoin.

22 Pardon, excusez-moi, mais pour vous permettre de répondre complètement à ma
23 question...

24 M^e PELLET : [10:18:08] ... je vais demander à passer à huis clos partiel, s'il vous plaît,
25 Madame la Présidente.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:18:17] Madame la
27 greffière, pouvons-nous passer à huis clos partiel, je vous prie ?

28 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 18)*

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:18:48] Nous sommes à huis clos partiel.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:18:51] Maître Pellet,
3 poursuivez, je vous prie.

4 M^e PELLET : [10:18:41] Merci, Madame la Présidente.

5 Q. [10:18:55] Pardon, Monsieur le témoin, de vous avoir coupé ; c'est pour être sûre,
6 encore une fois, que vos réponses ne permettront pas au public de vous identifier.

7 Donc, ma question, est — je la répète : avez-vous pu continuer à travailler juste après
8 votre libération de l'OCRB ?

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 Q. [10:20:02] Pendant les périodes...

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:20:08] Poursuivez, Maître
23 Pellet. Je voulais juste que vous guidiez un peu le témoin de façon à pas avoir de
24 répétition par rapport à ce que nous avons déjà dans le témoignage qui a été déjà
25 déposé.

26 M^e PELLET : [10:20:17] Bien sûr, Madame la Présidente.

27 Q. [10:20:19] Monsieur le témoin, ce que veut dire M^{me} la Présidente, c'est que toutes
28 ces informations, nous les avons déjà puisque votre déclaration faite au Bureau du

- 1 Procureur a été admise en preuve. Donc, vous avez pas besoin de répéter, mais
2 uniquement de répondre spécifiquement aux questions que je vous pose ; d'accord ?
3 R. [10:20:46] D'accord.
4 Q. [10:20:50] Très bien. Et en plus, du coup, je vais en profiter pour vous rappeler
5 qu'il faut que vous respectiez la règle des cinq secondes et de ne pas parler trop vite ;
6 sinon, les interprètes ont du mal à vous suivre ; d'accord ?
7 R. [10:21:06] O.K. O.K.
8 Q. [10:21:11] Monsieur le témoin, pendant les périodes où vous ne travailliez pas,
9 comment subveniez-vous aux besoins de votre famille ?
10 R. [10:21:20] (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 Q. [10:21:34] Merci, Monsieur le témoin.
13 M^e PELLET : [10:21:35] Madame la Présidente, nous pouvons repasser en audience
14 publique pour mes dernières questions.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:21:47] Madame la
16 greffière, nous repassons en audience publique.
17 *(Passage en audience publique à 10 h 22)*
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:22:10] Nous sommes en audience publique,
19 Madame la Présidente.
20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:22:10] Maître Pellet,
21 poursuivez.
22 M^e PELLET : [10:22:11] Merci, Madame la Présidente.
23 Q. [10:22:14] Monsieur le témoin, qu'attendez-vous du procès à l'encontre de
24 M. Said ?
25 R. [10:22:39] Je n'attends rien, je laisse sur sa conscience. Je laisse sur sa conscience.
26 Q. [10:22:50] Et Monsieur le témoin, pourquoi avez-vous souhaité participer à la
27 procédure et témoigner au cours de ce procès ?
28 R. [10:23:00] Comment ? J'ai pas bien saisi la question, là.

1 Q. [10:23:05] Je vais vous la reposer.

2 Pourquoi avez-vous souhaité participer à la procédure en remplissant un formulaire
3 de participation et témoigner aujourd'hui au cours du procès à l'encontre de
4 M. Said ?

5 R. [10:23:29] Même vous-même là, si les gens viennent comme ça chez vous, ils
6 détruisent tout ce que vous avez là, vous ne pouvez pas aller en procès contre les
7 gens-là ? *Même s'il y a rien derrière là, derrière le procès-là, il faudrait que tu les
8 amènes au procès. Tu les amènes au procès, parce que la vie-là, c'est pas comme ça.
9 On ne sort pas comme ça, tu sors, tu regardes le ciel, tous les... toutes les choses, là,
10 tombent du ciel. Ça, c'est la sueur du front.

11 Q. [10:24:06] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

12 M^e PELLET : [10:24:07] Madame la Présidente, je n'ai plus de questions pour le
13 témoin. Merci.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:24:21] Merci, Maître Pellet.
15 Et merci, Monsieur le témoin.

16 Monsieur le témoin, je vais demander à la Défense de M. Said de vous interroger et
17 je m'attends à ce que vous répondiez en toute honnêteté, comme vous venez de le
18 faire pour le Procureur et le représentant des victimes.

19 Madame Naouri... Maître Naouri, c'est à votre tour.

20 M^e NAOURI : [10:24:54] Merci beaucoup, Madame le Président.

21 Le contre-interrogatoire sera mené par M^e Jacobs.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:25:08] Maître Jacobs, c'est
23 à vous pour le contre-interrogatoire.

24 M^e JACOBS : [10:25:33] Merci, Madame la Présidente.

25 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

26 PAR M^e JACOBS : [10:25:49]

27 Q. [10:25:37] Bonjour, Monsieur le témoin.

28 R. [10:25:39] Bonjour.

1 Q. [10:25:45] Alors, mon nom est Dov Jacobs et je vais aujourd'hui vous poser
2 quelques questions pour l'équipe de Défense de M. Said.

3 Comme l'ont rappelé M^{me} la Présidente et les confrères, je vais essayer de parler
4 lentement pour l'interprétation et vous inviter à attendre cinq secondes après ma
5 question pour répondre ; et moi-même, je vais m'efforcer d'attendre après votre
6 réponse, cinq secondes, pour que tout soit bien noté au dossier. C'est bien compris,
7 Monsieur le témoin ?

8 R. [10:26:16] J'ai compris.

9 Q. [10:26:25] Très bien. Alors, nous allons commencer.

10 M^e JACOBS : [10:26:36] Madame la Présidente, pour mes premières questions, je
11 pense qu'il faut que l'on passe à huis clos partiel.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:26:46] Madame la greffière
13 d'audience, pouvons-nous passer à huis clos partiel, je vous prie ?

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 27)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:27:05] Nous sommes en huis clos partiel,
16 Madame la Présidente.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:27:06] Merci beaucoup.
18 Maître Jacobs, poursuivez, je vous prie.

19 M^e JACOBS : [10:27:10] Merci, Madame la Présidente.

20 Q. [10:27:15] Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez nous dire quel était le
21 métier de votre père, s'il vous plaît ?

22 R. [10:27:24] (Expurgé)

23 Q. [10:27:34] Et est-ce que vous pouvez nous dire combien de frères vous avez ?

24 R. [10:27:41] (Expurgé)

25 Q. [10:27:53] Merci, Monsieur le témoin.

26 Alors, je ne vais pas vous demander de... de faire la liste de (Expurgé) ; est-ce que
27 vous pouvez nous indiquer si, parmi vos frères, il y en a qui travaillent, par exemple,
28 dans les FACA ou qui travaillaient dans les FACA en 2013, pour situer, ou après ?

- 1 R. [10:28:11] Comment ?
- 2 Q. [10:28:12] Je vais reposer ma question.
- 3 Est-ce que parmi vos frères, il y a des membres des FACA ?
- 4 R. [10:28:20] Non, il y a aucun militaire parmi nous. Aucun.
- 5 Q. [10:28:35] Merci. Est-ce que vous pouvez nous dire quel est le métier de (Expurgé)
- 6 (Expurgé) ?
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 Q. [10:29:08] Il y a eu un petit problème dans la transcription.
- 10 Vous avez indiqué son métier, je crois, mais ça... ça a sauté. Est-ce que vous pouvez
- 11 nous répéter son métier, s'il vous plaît ?
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 Q. [10:31:24] Merci.
- 28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 Q. [10:32:00] Très bien, merci.

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 Q. [10:33:10] Merci, Monsieur le témoin. C'est très clair.

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 Q. [10:33:30] Merci.

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 *(Le témoin rit)*

19 Q. [10:33:42] Oui, juste l'âge des six enfants.

20 R. [10:33:43] Ah ?

21 Q. [10:33:44] Oui, oui, (Expurgé).

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 R. [10:34:48] *(Intervention inaudible)*

28 Q. [10:33:49] Merci beaucoup.

1 Monsieur le témoin, juste, est-ce que vous pouvez préciser le quartier dans lequel
2 vous habitiez en 2013 ?

3 R. [10:35:34] C'est le quartier Boy-Rabe.

4 Q. [10:35:39] Et quel sous-quartier de Boy-Rabe, s'il vous plaît ?

5 (Expurgé)

6 Q. [10:35:57] Merci beaucoup.

7 (Expurgé)

8 (Expurgé) ; c'est bien ça, Monsieur le témoin ?

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 Q. [10:36:42] D'accord.

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 Q. [10:37:24] D'accord.

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 Q. [10:37:54] D'accord.

21 Je... je lis au transcrit que vous nous avez dit il y a quelques minutes — donc, c'est

22 page 28, ligne 11... ligne 12, pardon, dans le transcrit *realtime* français —, (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 Q. [10:39:13] Alors, Monsieur le témoin, essayez de pas parler en même temps que
6 moi. Je sais que, comme on parle la même langue, y a... c'est naturel de... de... de se
7 répondre tout de suite, mais essayez d'attendre que j'aie fini ma question avant...
8 avant de... de répondre. D'accord, Monsieur le témoin ?

9 R. [10:39:30] O.K., O.K.

10 Q. [10:39:46] Merci. Donc, continuons.

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 Q. [10:40:37] Alors, dans votre déclaration antérieure — et je donne la référence pour
17 le dossier...

18 M^e JACOBS : [10:40:43] ... c'est le numéro CAR-OTP-2130-6904, c'est l'onglet 1 sur
19 notre liste de notification, et je vais renvoyer au paragraphe 12. Et je pense qu'il y a
20 pas besoin de l'afficher, je vais juste dire une information.

21 Q. [10:41:10] Vous dites : (Expurgé)

22 (Expurgé). Fin de citation.

23 (Expurgé)

24 Q. [10:41:27] Pardon, Monsieur le témoin, j'attendais la fin de l'interprétation en
25 anglais.

26 R. [10:41:31] Ah, O.K.

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 Pardon, Monsieur le témoin, est-ce que je peux vous demander de répéter ?

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 Q. [10:48:43] D'accord.

27 M^e JACOBS : [10:48:46] Alors, on va afficher jusqu'au... je ne sais pas si c'est affiché.

28 On peut peut-être afficher la déclaration antérieure, juste pour confirmer.

1 Donc, je répète l'ERN CAR-OTP-2130-6904, l'onglet 1 sur notre liste de notifications,
2 page 6906, au paragraphe 12.

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Merci.

5 Q. [10:49:25] Alors, vous voyez, Monsieur le témoin, le document qui s'affiche, ou
6 pas ?

7 M^e JACOBS : [10:49:39] Alors, si on peut...

8 Voilà. Si on peut rester comme ça, Madame la greffière.

9 *(La greffière d'audience s'exécute)*

10 Parfait.

11 Q. [10:49:49] Donc si on voit, au paragraphe 12, et j'en fais lecture : (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 Q. [10:51:20] Alors, pardon, Monsieur le témoin, je vous interromps un peu, parce
3 que le transcrit vient de s'arrêter. Je ne sais pas si... il faut peut-être que vous parliez
4 plus lentement et plus proche du micro. Mais en tout cas, tout ce que vous venez de
5 dire n'a pas été retranscrit.

6 Ah ! C'est de... c'est de retour. Attendez une seconde.

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:53:45] Monsieur le témoin,
25 je vais vous demander de bien vouloir parler un peu plus lentement pour que les
26 interprètes puissent interpréter les noms que vous citez et tout ce que vous dites. Je
27 vous ai dit au départ que tout ce qui était dit ici était enregistré et était interprété.
28 Vous parlez français, et il y a d'autres personnes qui vous écoutent dans d'autres

1 langues. Nous avons besoin des interprètes pour comprendre. Donc, il faut que vous
2 nous aidiez en parlant lentement, pour que les interprètes puissent comprendre ce
3 que vous dites et puissent interpréter correctement vos paroles. Je vous remercie.
4 J'espère que vous avez bien compris.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [10:54:50] Maître Jacobs.

6 M^e JACOBS : [10:54:53] Merci, Madame la Présidente.

7 Q. [10:54:58] Merci, Monsieur le témoin, pour ces clarifications, du coup.

8 Est-ce que vous vous souvenez de votre salaire, quand vous êtes (Expurgé),
9 Monsieur le témoin ?

10 R. [10:55:21] Mon salaire brut était de (Expurgé).

11 Q. [10:55:44] Très bien. Et donc, quand vous passez (Expurgé), est-ce que vous vous
12 souvenez de... de votre salaire à cette époque-là ?

13 (Expurgé)

14 Q. [10:56:21] Très bien. Et quand vous devenez... (Expurgé), est-ce que vous vous
15 souvenez de votre salaire ?

16 R. [10:56:36] (Expurgé)

17 Q. [10:57:04] D'accord. Juste pour la clarté du dossier, les chiffres que vous nous
18 donnez, c'est des salaires mensuels, Monsieur le témoin ?

19 R. [10:57:12] Oui, c'est le salaire mensuel.

20 Q. [10:57:28] Très bien. Et au moment où vous êtes donc, en 2013, (Expurgé)

21 (Expurgé), est-ce que vous pouvez nous indiquer qui sont vos

22 supérieurs hiérarchiques ?

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 Q. [10:58:42] Merci, Monsieur le témoin.

1 Alors, dans votre demande de participation de victime...

2 M^e JACOBS : [10:58:56] ... donc, c'est la pièce CAR-OTP-0025572, qui est
3 l'onglet 13 dans notre demande de notification, à la page 00002.

4 Je crois qu'il y a une petite erreur, là, il y a une photo qui s'est affichée. J'ai bien dit...

5 C'est bien l'onglet 13 ? Non, onglet... 13, oui, c'est ça.

6 *(La greffière d'audience s'exécute)*

7 Voilà. Parfait.

8 Merci beaucoup.

9 D'accord. Donc, au deuxième paragraphe-là, si on peut zoomer la première phrase
10 du deuxième paragraphe ; il est indiqué : « En 2012, comme j'étais (Expurgé)
11 (Expurgé)

12 Q. [11:00:10] Donc vous indiquez ici dans votre demande de participation qu'en
13 2012, vous étiez (Expurgé). Est-ce que vous confirmez, Monsieur le
14 témoin ?

15 R. [11:00:19] Oui.

16 Q. [11:00:24] Donc juste pour bien comprendre, en 2012, vous êtes (Expurgé)
17 (Expurgé), et en 2013, vous devenez (Expurgé), c'est
18 ça ?

19 R. [11:00:37] Oui, c'est ça, c'est dans la même année.

20 Q. [11:00:57] D'accord. Donc, vous devenez (Expurgé) en 2012 ? Juste pour être
21 clair.

22 Je ne sais pas si vous avez entendu ma question, Monsieur le témoin ?

23 R. [11:01:13] Non.

24 Q. [11:01:14] Je vous demandais : vous avez été... vous êtes devenu (Expurgé) en
25 2012 ; c'est ça ?

26 R. [11:01:25] (Expurgé) en 2012, et (Expurgé), c'est en 2013.

27 Q. [11:01:34] Merci, Monsieur le témoin.

28 M^e JACOBS : [11:01:36] Je vois l'heure, Madame la Présidente, je continuerai

- 1 cette ligne de questionnement après la pause, je crois.
- 2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [11:01:40] Merci, Monsieur le
- 3 témoin.
- 4 Nous allons donc lever l'audience pour une petite pause et, après, à 11 h 30, la
- 5 Défense va poursuivre le contre-interrogatoire.
- 6 On se retrouve tous ici, à 11 h 30.
- 7 M. L'HUISSIER : [11:02:02] Veuillez vous lever.
- 8 *(L'audience est suspendue à huis clos partiel à 11 h 02)*
- 9 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*
- 10 M. L'HUISSIER : [11:32:44] Veuillez vous lever.
- 11 Veuillez vous asseoir.
- 12 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
- 13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [11:32:58] Rebonjour à tous.
- 14 Monsieur le témoin, nous allons poursuivre votre contre-interrogatoire.
- 15 Nous allons reprendre là où nous avons laissé.
- 16 Je rappelle que nous sommes en audience publique.
- 17 Je redonne la parole à M^e Jacobs.
- 18 Merci.
- 19 M^e JACOBS : [11:33:17] Merci, Madame la Présidente.
- 20 Q. [11:33:22] Rebonjour, Monsieur le témoin.
- 21 R. [11:33:23] Rebonjour.
- 22 M^e JACOBS : [11:33:29] Alors, comme on va continuer sur le même thème qu'avant
- 23 la pause, je... je pense qu'il faut qu'on retourne à huis clos partiel, Madame la
- 24 Présidente.
- 25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [11:33:43] Madame la greffière
- 26 d'audience, nous allons repasser au huis clos partiel, s'il vous plaît.
- 27 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 34)*
- 28 M^{me} L LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:34:00] *(Intervention non interprétée)*

- 1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [11:34:09] Merci beaucoup.
- 2 Maître Jacobs, poursuivez, s'il vous plaît.
- 3 M^e JACOBS : [11:34:04] Merci, Madame la Présidente.
- 4 Q. [11:34:06] Alors, Monsieur le témoin, on va continuer brièvement sur le thème que
- 5 nous évoquions avant la pause, (Expurgé).
- 6 Alors, quelques questions : donc vous étiez... vous nous disiez avant la pause que
- 7 vous étiez (Expurgé) en 2012 ; c'est ça ?
- 8 R. [11:34:29] Oui.
- 9 Q. [11:34:34] Alors, je vais vous rappeler, encore une fois, de... d'attendre quelques
- 10 secondes après ma question pour répondre ; même si naturellement vous voudriez
- 11 répondre immédiatement, juste pour la transcription et pour l'interprétation,
- 12 Monsieur le témoin ; d'accord ?
- 13 R. [11:34:53] D'accord.
- 14 Q. [11:34:55] C'est parfait, Monsieur le témoin.
- 15 Alors, est-ce que vous pouvez nous dire où était (Expurgé) ?
- 16 R. [11:35:08] (Expurgé).
- 17 Q. [11:35:26] Très bien. Est-ce que vous pouvez nous donner le nom (Expurgé) ?
- 18 R. [11:35:40] (Expurgé)
- 19 (Expurgé).
- 20 Q. [11:36:00] Merci, Monsieur le témoin.
- 21 Alors, pour le... pour le dossier, est-ce que vous pouvez nous répéter lentement le
- 22 lieu que vous venez de mentionner ? Vous dites que c'est au niveau de... et redire le
- 23 lieu que vous venez de dire, s'il vous plaît, Monsieur le témoin.
- 24 R. [11:36:24] (Expurgé)
- 25 (Expurgé).
- 26 Q. [11:36:47] Très bien. Et quel était votre salaire lorsque vous êtes chef d'agence ?
- 27 R. [11:37:02] Mon salaire était (Expurgé).
- 28 Q. [11:37:27] Merci. Quand vous êtes (Expurgé), votre

- 1 poste est où ? (Expurgé) ?
- 2 R. [11:37:58] (Expurgé).
- 3 Q. [11:38:11] D'accord. Est-ce que vous pouvez être plus précis ? Est-ce que vous
- 4 avez un quartier ou une adresse, Monsieur le témoin ?
- 5 R. [11:38:29] (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [11:39:00] Maître Jacobs, si j'ai
- 8 bien compris, votre question posait sur... portait sur l'emplacement de (Expurgé) ;
- 9 est-ce que vous pourriez guider votre témoin de manière à ce qu'il puisse répondre
- 10 précisément à la question ? Merci.
- 11 M^e JACOBS : [11:39:15] Absolument, Madame la Présidente. J'allais poser la question
- 12 au témoin. J'allais reposer ma question.
- 13 Q. [11:39:30] Alors, merci, Monsieur le témoin.
- 14 Donc juste pour être clair, la question que je... je vous posais, c'est : où était votre
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé) ?
- 17 R. [11:39:39] (Expurgé).
- 18 Q. [11:49:54] Merci, Monsieur le témoin.
- 19 Et tout à l'heure, vous nous avez dit que votre supérieur hiérarchique était (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 R. [11:40:09] (Expurgé).
- 22 Q. [11:40:10] ... (Expurgé). Juste pour être clair, c'est votre supérieur hiérarchique
- 23 quand vous étiez (Expurgé) ; est-ce qu'il y avait quelqu'un (Expurgé)
- 24 (Expurgé) ?
- 25 R. [11:40:22] (Expurgé)
- 26 Q. [11:40:36] D'accord. Et est-ce que vous vous souvenez de son nom, Monsieur le
- 27 témoin, en 2013, hein ?
- 28 R. [11:40:47] (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 Q. [11:41:12] Merci, Monsieur le témoin.

3 Alors, j'aimerais passer à un autre... à une autre question. Donc,...

4 D'accord. Donc, dans votre déclaration antérieure... Donc, je redonne le numéro

5 ERN pour le dossier.

6 M. JACOBS : [11:41:58] CAR-OTP-2130-6904, page 6908, c'est l'onglet 1 sur notre liste

7 de notifications, au paragraphe 20.

8 *(La greffière d'audience s'exécute)*

9 Donc, dans ce paragraphe, vous indiquez que : « (Expurgé)

10 (Expurgé). Vous vous souvenez

11 avoir dit ça au Bureau du Procureur, Monsieur le témoin ?

12 R. [11:42:55] Oui, je me souviens.

13 Q. [11:43:02] (Expurgé)

14 (Expurgé) ; c'est ça, Monsieur le témoin ?

15 R. [11:43:15] Oui.

16 Q. [11:43:16] Comment avez-vous commencé (Expurgé) ?

17 R. [11:43:31] (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 Q. [11:43:47] D'accord.

20 M. JACOBS : [11:43:48] Je pense qu'on peut retirer le document pour que le témoin

21 puisse nous voir, Madame la greffière.

22 *(La greffière d'audience s'exécute)*

23 Merci.

24 Q. [11:44:08] Alors, Monsieur le témoin, vous venez de nous dire que vous (Expurgé)

25 (Expurgé) ; est-ce que vous vous souvenez en quelle année ?

26 R. [11:44:18] Alors, c'est entre 2000... 2010 et 2011, entre 2010 et 2011.

27 Q. [11:44:41] D'accord. Donc si je comprends bien, entre 2010 et 2011, (Expurgé)

28 (Expurgé) ; c'est ça ?

- 1 R. [11:44:52] Oui.
- 2 Q. [11:45:03] (Expurgé), Monsieur le témoin ?
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 Q. [11:46:03] D'accord. Alors, juste pour que ça soit clair au dossier, on va revenir sur
- 9 ce que vous venez de dire. Donc, je comprends ici que (Expurgé)
- 10 (Expurgé) ?
- 11 R. [11:46:20] (Expurgé).
- 12 Q. [11:46:22] Est-ce que vous pouvez épeler le nom de (Expurgé), s'il vous plaît ?
- 13 R. [11:46:27] (Expurgé).
- 14 Q. [11:46:43] D'accord. Et vous dites qu'il vous donne (Expurgé)
- 15 (Expurgé) ?
- 16 R. [11:46:53] (Expurgé).
- 17 Q. [11:47:10] Et toujours au transcrit, il est indiqué que (Expurgé)
- 18 (Expurgé). Est-ce que vous confirmez que c'est ce que
- 19 vous avez dit ?
- 20 R. [11:47:22] Oui.
- 21 Q. [11:47:48] D'accord. Et dans votre déclaration antérieure, au paragraphe 27...
- 22 M. JACOBS : [11:47:48] ... si on pouvait le réafficher.
- 23 *(La greffière d'audience s'exécute)*
- 24 Je vais redonner le numéro ERN, CAR-OTP-2130-6904, page 6909, paragraphe 27.
- 25 Q. [11:48:25] Il est indiqué : (Expurgé)
- 26 (Expurgé) Est-ce que vous confirmez, Monsieur le témoin ?
- 27 R. [11:48:49] Paragraphe combien ?
- 28 Q. [11:48:52] 27. Donc, c'est le premier paragraphe, en haut de la page, à la troisième

1 ligne. Voilà.

2 Vous voyez, il est écrit : (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 R. [11:49:30] Oui, c'est moi-même qui avais dit ça.

5 Q. [11:49:36] D'accord. Et donc, pourquoi est-ce que (Expurgé)

6 (Expurgé), Monsieur le témoin ?

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 Q. [11:50:16] Très bien. Et vous indiquez, toujours dans ce paragraphe, que

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 Q. [11:51:21] D'accord. Et dans quel contexte est-ce que vous travailliez avec

20 (Expurgé), Monsieur le témoin ?

21 R. [11:51:28] Je n'ai pas dit que je travaillais (Expurgé). Je travaillais avec (Expurgé)

22 (Expurgé).

23 Q. [11:51:51] D'accord, Monsieur le témoin. (Expurgé)

24 (Expurgé) ; c'est ça ?

25 R. [11:52:01] Voilà. Voilà, c'est ça. Oui.

26 Q. [11:52:06] Est-ce que vous saviez que Louis Oguéré était secrétaire général du

27 KNK en mars 2013, Monsieur le témoin ?

28 R. [11:52:43] Non, je ne connais pas. Je ne connais pas que Louis Oguéré était

1 secrétaire du KNK. (Expurgé), c'est après que je me suis rendu compte que c'est lui le
2 secrétaire de ce... de KNK. Je ne savais même pas qu'il était en... notre ambassadeur
3 au Cameroun.

4 Q. [11:53:15] Merci, Monsieur le témoin.

5 M. JACOBS : [11:53:15] On peut enlever le document pour le... pour le moment,
6 Madame la greffière.

7 *(La greffière d'audience s'exécute)*

8 Q. [11:53:23] D'accord. Alors, juste pour très clair, Monsieur le témoin, par rapport à
9 ce que vous venez de dire. Donc, au moment où (Expurgé),
10 vous ne savez pas que Louis Oguéré est ambassadeur ou secrétaire du KNK ; c'est ça
11 que vous nous dites ?

12 R. [11:53:47] Oui.

13 Q. [11:53:52] Mais vous l'avez appris après ?

14 R. [11:53:55] Oui, je l'ai appris après.

15 Q. [11:54:22] Très bien, Monsieur le témoin. C'est très clair.

16 Tout à l'heure, quand vous avez répondu aux questions de... je crois, de l'Accusation
17 — et je renvoie à la page 22, ligne 12, du transcrit de ce matin, vous avez expliqué
18 que (Expurgé) ; c'est bien ça, Monsieur le témoin ?

19 R. [11:54:51] Oui.

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

23 Merci, Monsieur le témoin.

24 Et vous (Expurgé) quand, (Expurgé) ?

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 Q. [11:56:06] Merci, Monsieur le témoin.

1 Merci, Monsieur le témoin.

2 Alors, après 2013, vous avez continué à travailler (Expurgé) jusqu'à 2019 ; c'est bien
3 ça, Monsieur le témoin ?

4 R. [11:56:51] Oui.

5 Q. [11:56:52] Merci, Monsieur le témoin.

6 Alors, une dernière question (Expurgé). Dans votre déclaration antérieure, vous
7 précisez — donc au paragraphe 57, c'est toujours le numéro CAR-OTP-2130-6904,
8 paragraphe 57, onglet 1 — et vous expliquez (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 Est-ce que vous confirmez, Monsieur le témoin ?

13 R. [11:58:14] Oui.

14 Q. [11:58:30] Parfait. (Expurgé)

15 (Expurgé) ?

16 R. [11:58:36] (Expurgé)

17 (Expurgé). Oui, c'est ça.

18 Q. [11:58:57] Merci, Monsieur le témoin.

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 Q. [11:59:53] Je comprends, Monsieur le témoin. Merci beaucoup.

28 Alors, je vais passer à une autre question. Et... Donc, dans votre déclaration

1 antérieure — au paragraphe 17, donc c'est page 6907 — vous expliquez qu'après
2 mars 2013, (Expurgé)
3 (Expurgé) ; c'est bien ça, Monsieur le témoin ?
4 R. [12:00:43] Oui.
5 Q. [12:00:53] Et vous indiquez que Bruno Namtoli était gendarme.
6 R. [12:00:58] Oui.
7 Q. [12:00:59] Est-ce que vous savez dans quelle unité il était gendarme ?
8 R. [12:01:10] Alors, je sais que... Moi, je connais les hommes, je connais pas leur unité,
9 hein. Je connais pas, mais je sais qu'il est... il est gendarme.
10 Q. [12:01:15] D'accord. Ce n'est pas grave, Monsieur le témoin. Vous nous dites ce
11 dont vous vous souvenez. Il y a pas de souci.
12 Est-ce que vous pouvez nous dire où habitait Bruno Namtoli ?
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)
26 Q. [12:03:16] Très bien, Monsieur le témoin.
27 M^e JACOBS : [12:03:17] Je pense qu'on peut enlever le... le texte pour que le témoin
28 nous voie.

1 Merci, Madame la greffière.

2 *(La greffière d'audience s'exécute)*

3 M^e JACOBS : [12:03:30]

4 Q. [12:03:30] Alors, Monsieur le témoin, vous dites que (Expurgé)

5 Namtoli ; c'est bien ça ?

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 Q. [12:04:22] Est-ce que vous pouvez nous dire son métier en 2013 ?

11 R. [12:04:28] Le métier de qui ?

12 Q. [12:04:32] De Élie, Monsieur le témoin.

13 R. [12:04:35] Élie, c'est un entrepreneur. Élie, c'est un entrepreneur ; Bruno c'est un
14 gendarme.

15 Q. [12:04:55] Est-ce que vous savez un peu plus précisément, dans quel... quel type
16 d'entreprise avait Élie ?

17 R. [12:05:14] Il faisait... Il faisait beaucoup de choses, hein. C'est lui-même qui... qui
18 faisait les... les t-shirts du KNK, Élie.

19 Q. [12:05:30] D'accord. Et est-ce qu'il avait une entreprise de médias aussi ?

20 R. [12:05:36] Oui, il a une entreprise de médias. Il a beaucoup d'entreprises,
21 beaucoup d'entreprises. C'est lui qui a gagné même le... le marché de la campagne de
22 Bozizé.

23 Q. [12:06:14] D'accord. Donc si je comprends bien, il travaillait pour la campagne de
24 Bozizé ; c'est ça ?

25 R. [12:06:21] Oui.

26 Q. [12:06:29] Et en 2013, est-ce que Élie était en France, Monsieur le témoin ?

27 R. [12:06:43] Oui, en 2013, il était en France. C'est son grand frère qui était ici, à
28 Bangui. Bruno.

1 Q. [12:06:54] Et est-ce que vous savez s'il a continué ses activités pendant qu'il était
2 en France ?

3 R. [12:07:03] Ça, je n'en sais rien. Je n'en sais rien.

4 Q. [12:07:14] Très bien, Monsieur le témoin. Merci beaucoup pour ces... pour ces
5 réponses sur ces questions.

6 Alors, je vais passer à une autre question, Monsieur le témoin.

7 Donc, dans votre demande de participation, votre formulaire de demande de
8 participation...

9 M^e JACOBS : [12:07:42] Je redonne les références pour le... pour le dossier, CAR-
10 OTP-0025572, page 00002, onglet 13.

11 *(La greffière d'audience s'exécute)*

12 C'est... C'est parfait comme ça, Madame la greffière. Merci.

13 Q. [12:08:28] Donc le deuxième paragraphe, la deuxième ligne, vous indiquez dans
14 votre demande de participation : « Par la suite, toujours en 2012, (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 Vous voyez, Monsieur le témoin ?

19 R. [12:09:00] Oui, je vois.

20 Q. [12:09:02] Alors, Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez nous dire quand a
21 eu lieu (Expurgé) ?

22 R. [12:09:10] C'est en... J'ai oublié la date, hein. J'ai oublié la date, mais c'était en 2011.
23 2011.

24 Q. [12:09:40] D'accord. Donc, pas en 2012, comme c'est écrit là. En 2011, vous corrigez
25 votre demande de participation, Monsieur le témoin ?

26 R. [12:09:56] Non, je suis en train de réfléchir. Je ne sais pas si c'est en 2012 ou en
27 2011. Je sais pas si c'est pas en 2000... Mais c'est la bonne date que j'ai mise... j'ai mise
28 ici.

1 Q. [12:10:03] D'accord, très bien, Monsieur le témoin.

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 Q. [12:10:58] D'accord. Donc, juste pour comprendre, après (Expurgé) en 2012, vous

8 dites que (Expurgé) ?

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 Q. [12:12:40] Parfait, Monsieur le témoin.

24 M. JACOBS : [12:12:44] On peut enlever le document, Madame la greffière ?

25 *(La greffière d'audience s'exécute)*

26 Q. [12:12:50] Alors, Monsieur le témoin, vous venez de dire... Merci de nous avoir

27 expliqué (Expurgé). Et vous nous dites :

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [12:16:05] Maître Jacobs, nous
25 vous attendons.

26 M. JACOBS : [12:16:11] Merci, Madame la Présidente.

27 Q. [12:16:01] Alors, Monsieur le témoin, lorsque vous avez rencontré les enquêteurs
28 du Bureau du Procureur en 2021, vous avez remis une chaîne d'e-mails entre

1 (Expurgé) et vous-même, notamment. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir remis
2 cette chaîne d'e-mails ?

3 R. [12:17:20] Chaîne d'e-mails par rapport à... à quoi ?

4 Q. [12:16:45] Alors, je vais vous rafraîchir la mémoire avec votre déclaration
5 antérieure.

6 M. JACOBS : [12:16] Donc, c'est le CAR-OTP-2130-6904, paragraphe 23, donc
7 toujours l'onglet 1 sur notre liste de notification. C'est la page 6908.

8 *(La greffière d'audience s'exécute)*

9 Et là et à la fin du paragraphe 23, vous indiquez : « J'ai donné aux enquêteurs deux
10 pages d'une chaîne d'emails entre (Expurgé) moi sur ce sujet. J'ai perdu la troisième
11 page du document. Les enquêteurs ont nommé ce document comme "Annexe A de
12 ma déclaration". »

13 Vous voyez la fin du paragraphe 23, Monsieur le témoin ?

14 Je vous laisse finir de lire, Monsieur le témoin, vous me dites quand vous avez vu la
15 fin du paragraphe 23.

16 R. [12:18:40] Oui, je suis en train de voir. Je suis en train de voir ça. Mais comme
17 annexe, page 3, annexe A...

18 Q. [12:19:23] Oui, oui, beh, je vais vous la montrer, justement, Monsieur le témoin.
19 On y arrive. Je fais les choses dans l'ordre.

20 R. [12:19:20] O.K.

21 Q. [12:19:21] Donc, est-ce que vous vous souvenez de cet extrait de votre déclaration
22 antérieure — on va commencer avec ça —, d'avoir dit ça aux enquêteurs du Bureau
23 du Procureur, d'avoir ramené des e-mails ?

24 R. [12:19:39] Voir d'abord des... des... les... des documents annexe A pour me
25 rappeler.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [12:19:45] Maître Jacobs,
27 puis-je vous demander si vous ne pouviez pas inviter le témoin à lire le 22 et le 23,
28 donc les deux paragraphes, afin qu'il ait un aperçu général de ce que vous

1 demandez, parce qu'il comprendra mieux ? Donc, il devrait d'abord lire le 22 et puis
2 le 23, et il comprendra mieux.

3 M. JACOBS : [12:20:12] Bien sûr, Madame la Présidente.

4 Q. [12:20:14] Donc, Monsieur le témoin, vous voyez, s'affiche désormais le
5 paragraphe 22 aussi. Et M^{me} la Présidente voudrait que vous lisiez les deux
6 paragraphes ensemble et, ensuite, je vais vous montrer l'annexe A. D'accord,
7 Monsieur le témoin ?

8 R. [12:20:34] Oui.

9 *(Le témoin s'exécute)*

10 R. [12:21:09] Mais c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure.

11 Q. [12:21:15] Oui, absolument, Monsieur le témoin.

12 R. [12:21:17] Oui, c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure-là, (Expurgé)
13 (Expurgé).

14 Q. [12:21:31] Oui, c'est bien noté, Monsieur le témoin.

15 M. JACOBS : [12:21:34] Du coup, je pense qu'on peut montrer l'annexe donc, qui est
16 toujours le même document, à la page 6921.

17 *(La greffière d'audience s'exécute)*

18 Q. [12:22:02] Je ne sais pas si vous voyez le document, Monsieur le témoin. Donc, on
19 va faire défiler lentement. Il y a deux pages. Donc, on va faire défiler les pages
20 lentement pour que vous puissiez voir le document.

21 *(La greffière d'audience s'exécute)*

22 M. JACOBS : [12:22:56] D'accord. Et on peut...

23 Attendez, attendez, avant de changer de page, j'en profite pour voir...

24 Q. [12:23:02] Vous reconnaissez la signature qu'on a sous les yeux, Monsieur le
25 témoin ?

26 R. [12:23:08] Oui, je connais.

27 Q. [12:23:10] C'est la vôtre ?

28 R. [12:23:13] Oui, c'est la mienne, c'est moi... c'est moi qui ai signé.

1 Q. [12:23:16] Très bien.

2 M. JACOBS : [12:23:18] Alors, si on pouvait passer à la page d'après, 6922 ?

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Q. [12:24:31] Est-ce que vous reconnaissez la signature qu'on a sous les yeux,
5 Monsieur le témoin ?

6 R. [12:24:35] Je reconnais ma signature.

7 Q. [12:24:45] D'accord. Et, donc, est-ce que vous reconnaissez cette chaîne d'e-mails ?

8 R. [12:24:50] Oui, je reconnais cette chaîne d'e-mails.

9 Q. [12:24:59] D'accord. Donc, concernant cette chaîne d'e-mails, donc on a deux
10 pages, vous avez indiqué aux enquêteurs que vous avez perdu la troisième page de
11 ce document. Est-ce que vous n'avez pas pu la récupérer dans votre boîte e-mail ?

12 R. [12:25:20] Cette troisième page, non, je n'ai pas entendu, la page-là, je ne m'en
13 souviens plus, hein, je ne m'en souviens plus.

14 Q. [12:25:31] D'accord. Est-ce que les enquêteurs, quand ils vous ont rencontré, ils
15 vous ont demandé si vous pouviez rechercher les e-mails dans votre boîte e-mail,
16 pour qu'on ait le début de l'échange ?

17 R. [12:25:46] Ça a trop duré. Ça a trop duré.

18 Q. [12:25:51] D'accord.

19 M^e JACOBS : [12:26:01] Alors, Madame la greffière, si nous pouvions repasser à la
20 page précédente, 6921, s'il vous plaît ?

21 *(La greffière d'audience s'exécute)*

22 Merci.

23 Q. [12:26:22] Vous voyez, Monsieur le témoin ? Est-ce que vous voyez l'e-mail,
24 Monsieur le témoin ?

25 R. [12:26:37] Oui, je vois. Je vois. Mais ça, c'est à l'époque où j'étais (Expurgé).

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 Q. [12:27:11] D'accord, ben, alors, on va revenir étape par étape, Monsieur le témoin.

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 M^e JACOBS : [12:27:33] D'accord. Si on pouvait descendre un tout petit peu pour voir
11 l'e-mail en entier.

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 Q. [12:28:28] D'accord. Donc dans cet e-mail, il est écrit : — on voit à l'écran —

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 R. [12:28:55] Je n'ai pas vu ça. Je n'ai pas vu ça. J'ai pas vu la partie dont vous avez lu,
22 là.

23 *(Le témoin lit à voix basse)*

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 R. [12:29:52] Voilà.

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 Q. [12:30:03] Merci, Monsieur le témoin. Et donc vous avez répondu le lendemain ?

5 R. [12:30:10] Oui, j'ai répondu le lendemain, (Expurgé).

6 Q. [12:30:21] D'accord. Et vous... comme vous avez le... cet échange d'e-mails, là,
7 vous n'avez pas votre réponse imprimée, par hasard ?

8 R. [12:30:38] Bon, je sais pas. Est-ce que... Je sais que... Je sais que j'ai répondu à ce
9 message.

10 Q. [12:30:56] D'accord. Et donc vous venez de nous expliquer que cet e-mail porte
11 sur un... une époque où vous (Expurgé) ; c'est ça ?

12 R. [12:31:26] Oui.

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 Q. [12:33:45] D'accord. Et est-ce qu'après votre réponse, (Expurgé)

6 (Expurgé) ?

7 R. [12:34:00] (Expurgé).

8 Q. [12:34:17] Donc quand on regarde cette chaîne d'e-mails, on voit qu'il y a un

9 premier e-mail — enfin, un premier, on n'a pas la suite, mais... — (Expurgé)

10 portant (Expurgé) et le mail qui suit porte sur les (Expurgé)

11 (Expurgé).

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 M^e JACOBS : [12:36:40] Et Madame la greffière, je pense qu'on peut enlever le

27 document.

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

1 Q. [12:36:49] Alors, Monsieur le témoin, est-ce que le nom Bienvenu Orofei, ça vous
2 dit quelque chose ?

3 R. [12:37:09] Qui ?

4 Q. [12:37:12] Je vais répéter le nom « Bienvenu » et nom de famille « Orofei. Orofei ».
5 O-R-O-F-E-I.

6 R. [12:37:19] (Expurgé).

7 Q. [12:37:35] Est-ce que vous pouvez nous en dire plus, s'il vous plaît, Monsieur le
8 témoin ?

9 R. [12:37:45] (Expurgé)

10 (Expurgé).

11 Q. [12:38:02] D'accord. Alors, on va être... On va essayer d'être précis pour le... pour
12 le dossier, Monsieur le témoin. Donc vous dites (Expurgé)

13 (Expurgé) ?

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 R. [12:38:42] Comment ?

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [12:39:18] On aimerait avoir
24 un éclaircissement quant au nom (Expurgé) ? Est-ce

25 qu'on pourrait avoir une précision au sujet de ce nom, s'il vous plaît ? (Expurgé)

26 (Expurgé) ?

27 M^e JACOBS : [12:39:38] Bien sûr, Madame la Présidente.

28 Alors, je peux demander au témoin mais le... le nom de famille, tel qu'il apparaî

- 1 dans la chaîne d'e-mails en annexe A — je vais l'épeler pour le... pour le dossier —
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [12:40:08] Merci beaucoup.
5 Donc, dans l'annexe A, tel qu'on voit ce nom à l'annexe A.
6 M^e JACOBS : [12:40:12] C'est ça, Madame la Présidente.
7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [12:40:17] Merci beaucoup.
8 Poursuivez.
9 M^e JACOBS : [12:40:30]
10 Q. [12:40:30] Alors, Monsieur le témoin, on revient sur... sur ce que vous nous disiez.
11 Vous dites que la personne dont on parle (Expurgé)
12 (Expurgé) ?
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 R. [12:41:41] Oui.
20 Q. [12:41:49] D'accord. (Expurgé)
21 est-ce que vous avez d'autres informations sur cette personne ?
22 R. [12:42:02] Non. J'ai pas d'autres informations sur lui.
23 Q. [12:42:23] Est-ce que vous savez si cette personne avait des activités politiques ?
24 R. [12:42:32] Je sais pas, hein, mais c'est comme s'il soutenait le KNK.
25 Q. [12:42:47] Très bien. Merci, Monsieur le témoin.
26 Alors, j'aimerais passer à un autre sujet qui concerne la... un autre document que
27 vous avez remis aux enquêteurs du Bureau du Procureur. Il s'agit d'un article de
28 presse qui est en annexe à votre déclaration antérieure.

1 M. JACOBS : [11:28:53] J'aimerais qu'on affiche à nouveau la déclaration antérieure,
2 CAR-OTP-2130-6904, page 6923.

3 *(La greffière d'audience s'exécute)*

4 Si vous pouvez zoomer sur le haut de la page. Merci beaucoup.

5 *(La greffière d'audience s'exécute)*

6 Un peu plus haut, qu'on voie l'annexe.

7 *(La greffière d'audience s'exécute)*

8 Très bien.

9 Q. [12:44:08] Vous voyez le document, Monsieur le témoin ?

10 R. [12:44:11] Oui, je vois.

11 Q. [12:44:12] D'accord. Alors, on voit en haut, à droite, « Annexe B1 ». Et est-ce que
12 vous reconnaissez la signature que l'on voit là sur la page ?

13 R. [12:44:23] Oui, je reconnais. Je reconnais.

14 Q. [12:44:28] Et vous confirmez que c'est vous qui... qui avez apporté ce... cet article
15 aux enquêteurs du Bureau du Procureur ?

16 R. [12:44:37] Oui, c'est moi.

17 Q. [12:44:55] Alors, dans cet article, il y a de nombreuses... de nombreuses
18 informations (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 Q. [12:46:57] D'accord.
- 5 M. JACOBS : [12:46:58] Alors, Madame la greffière, j'aimerais qu'on affiche la pièce
- 6 CAR-OTP-2087-9523. C'est l'onglet 3 sur notre liste de notification.
- 7 *(La greffière d'audience s'exécute)*
- 8 Est-ce qu'on peut zoomer sur le haut ?
- 9 *(La greffière d'audience s'exécute)*
- 10 Voilà.
- 11 Q. [12:47:37] Est-ce que vous voyez le titre, Monsieur le témoin ?
- 12 *(Silence du témoin)*
- 13 Vous voyez le titre, Monsieur le témoin ?
- 14 R. [12:47:52] Oui, je vois, je vois.
- 15 Q. [12:47:55] D'accord. Donc, le (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé) ; vous voyez, Monsieur le témoin ?
- 18 R. [12:48:16] Oui, je vois.
- 19 Q. [12:48:27] D'accord.
- 20 M. JACOBS : [12:48:28] Et si on pouvait aller en bas de la page, à gauche, s'il vous
- 21 plaît, Madame la greffière ?
- 22 *(La greffière d'audience s'exécute)*
- 23 Parfait.
- 24 Q. [12:48:45] Vous voyez le... l'information tout en bas, à gauche, que ça a (Expurgé)
- 25 (Expurgé) ; vous voyez, Monsieur le témoin ?
- 26 Vous voyez la date, Monsieur le témoin, en bas, à gauche ?
- 27 R. [12:49:37] Oui, je vois la date.
- 28 Q. [12:49:39] D'accord, très bien. Donc, (Expurgé)

1 (Expurgé) ?

2 R. [12:49:50] Mais il n'est pas obligatoire que la date de... de la publication dont je
3 parlais doit être la même que celle que l'autre-là a fonctionné. La date de publication
4 d'un journal doit être différente ou... ou bien même... même pas celui de... même
5 pied d'égalité. Pour quelle raison la date de la publication d'un journal doit être
6 exacte que celle que l'autre-là... Je sais pas, je sais pas.

7 Q. [12:50:35] Il n'y a pas de problème, Monsieur le témoin, on essaie juste de
8 comprendre les dates, mais vous nous aidez à... à clarifier les choses, c'est très bien.
9 Merci, Monsieur le témoin.

10 M. JACOBS : [12:50:48] On peut enlever le document, Madame la greffière.

11 *(La greffière d'audience s'exécute)*

12 Q. [12:51:04] Merci, Monsieur le témoin.

13 Alors, Monsieur le témoin, juste quelques questions sur l'auteur de l'article que nous
14 avons vu, (Expurgé)

15 (Expurgé) ?

16 (Expurgé)

17 Q. [12:51:35] Et juste pour être clair à 100 pour-cent, vous n'avez aucune idée de
18 comment cette personne a obtenu les informations qui sont dans l'article ?

19 R. [12:51:54] Aucune idée.

20 Q. [12:52:04] Et est-ce que, à votre connaissance, ce journaliste avait des liens avec le
21 KNK ?

22 R. [12:52:12] Ben, je ne connais pas, comment je peux avoir... c'est-à-dire que je peux
23 savoir le lien.

24 Q. [12:52:22] Très bien. C'était juste pour être sûr que... qu'on avait tout couvert.

25 Alors, Monsieur le témoin, je vais passer à une autre... à un autre thème ; d'accord ?

26 R. [12:52:58] D'accord.

27 Q. [12:53:02] Alors, dans votre déclaration antérieure...

28 M. JACOBS : [12:53:03] ...et dont je rappelle toujours le... l'ERN, 2130...

1 CAR-OTP-2130-6904, au paragraphe 53.

2 Donc, on peut afficher le paragraphe 53. C'est l'onglet 1 sur notre liste de notification
3 pour le dossier.

4 *(La greffière d'audience s'exécute)*

5 Parfait. On peut afficher 53 et 54 en même temps, vu que je vais poser des questions
6 sur ces deux paragraphes.

7 *(La greffière d'audience s'exécute)*

8 Formidable. Merci.

9 Q. [12:54:09] Vous voyez, Monsieur le témoin ?

10 R. [12:54:11] Oui, je vois.

11 Q. [12:54:13] D'accord. Alors, j'ai une première question sur le paragraphe 53. Vous
12 indiquez ici : (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 Q. [12:55:06] D'accord, Monsieur le témoin.

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 Q. [12:55:56] D'accord.

28 Donc, au paragraphe 54, mais vous l'avez corrigé lors de votre préparation, vous

1 dites : « (Expurgé) — vous avez corrigé pour 2013 dans votre... lors de votre séance
2 de préparation...

3 R. [12:56:10] (*Intervention inaudible*)

4 Q. [12:56:11] ... vous dites : « (Expurgé) »

5 Alors, j'ai quelques questions sur ce paragraphe qui est devant nous. Vous dites que
6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 Q. [12:56:53] D'accord.

10 Donc, juste, on... j'essaie de comprendre. (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 R. [12:57:17] Oui, oui.

14 Q. [12:57:25] D'accord. J'essaie juste de comprendre cette phrase. « (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 Q. [12:57:59] D'accord. Et donc, vous... vous (Expurgé)

20 (Expurgé). Et vous indiquez là, toujours dans le

21 paragraphe 54 qu'on a sous les yeux...

22 R. [12:58:20] Mm-hm.

23 Q. [12:58:23] ... (Expurgé)

24 (Expurgé). Vous voyez ça, Monsieur le témoin ?

25 R. [12:58:40] Oui.

26 Q. [12:58:44] Et vous confirmez ce que vous avez dit, Monsieur le témoin ?

27 R. [12:58:48] Oui, je confirme. Je confirme. (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 Q. [12:59:57] D'accord.

10 Une dernière question, Monsieur le témoin, avant la pause.

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 Q. [13:00:52] Merci, Monsieur le témoin.

20 M. JACOBS : [13:00:54] Madame la Présidente, je vois l'heure.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENTE SAMBA (interprétation) : [13:01:00] Oui. Merci

22 beaucoup, Maître Jacobs.

23 Monsieur le témoin, nous allons mettre un terme à votre témoignage à ce...

24 maintenant pour aujourd'hui. Nous allons naturellement continuer demain. Nous

25 allons poursuivre ce contre-interrogatoire.

26 Je vous demanderais de ne pas débattre de votre témoignage aujourd'hui avec qui

27 que ce soit une fois que vous aurez quitté les locaux, l'endroit où vous vous trouvez.

28 Vous êtes toujours considéré comme étant sous serment. Donc, ne parlez de ce

- 1 témoignage à personne.
- 2 On se retrouve ici demain matin à 9 h 30.
- 3 L'audience est levée.
- 4 M. L'HUISSIER : [13:01:46] Veuillez vous lever.
- 5 (*L'audience est levée à 13 h 01*)